



# Informations pratiques de votre Gestionnaire

Pour faciliter l'enregistrement de votre adhésion, nous vous remercions de compléter toutes les rubriques au recto de ce document (EN NOIR ET MAJUSCULE) et de joindre toutes les pièces demandées ci-dessous. Le bulletin est à adresser à CGAM.

## PIECES A FOURNIR

- Le mandat de prélèvement SEPA, complété et signé (obligatoire)
- Votre relevé d'identité bancaire (obligatoire)

Si vous ne les avez pas déjà communiqués à CGAM :

- Copie de votre attestation de Sécurité sociale délivrée avec la carte VITALE et celles de vos ayants droit
- Concubinage : attestation sur l'honneur de vie maritale
- Partenaire de PACS : copie du Pacte Civil de Solidarité
- Pour les bénéficiaires, selon leur qualité : certificat de scolarité, copie du contrat d'apprentissage, copie de l'attestation vitale délivrée par le régime étudiant, ...

## LE PORTAIL INTERNET : [www.cgam.fr](http://www.cgam.fr)

Simple et rapide : notre site vous permet de consulter l'ensemble de vos remboursements, le détail de vos garanties ou encore de faire des simulations de remboursement.

Attendez de recevoir votre numéro d'adhérent et votre mot de passe délivrés avec votre carte de Tiers Payant et connectez-vous à notre site [www.cgam.fr](http://www.cgam.fr).

## VOTRE CARTE DE TIERS PAYANT

Votre carte de Tiers Payant sera directement adressée à votre domicile, elle permet d'éviter l'avance du paiement du Ticket Modérateur dans les conditions prévues au contrat.

A réception, nous vous invitons à vérifier son contenu. Si une anomalie apparaît, vous devez nous la retourner en précisant les corrections à prendre en compte et en joignant les éventuels justificatifs.

## DANS QUEL CAS INFORMER CGAM ?

N'oubliez pas d'informer CGAM de tous les changements relatifs à votre situation familiale et administrative (mariage, naissance, divorce, déménagement, changement de caisse de Sécurité sociale, changement de coordonnées bancaires...).

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez écrire à CGAM à l'adresse précisée ci-contre.

## QUELLES SONT LES PERSONNES GARANTIES ?

Lorsqu'ils bénéficient des prestations, vos ayants droit sont :

- votre conjoint, à défaut, votre partenaire de PACS, non dissout et non rompu, à défaut, votre concubin célibataire, divorcé ou veuf, s'il réside sous le même toit que vous-même, l'adresse figurant sur le décompte de la Sécurité sociale faisant foi,

- vos enfants, ceux de votre conjoint, ceux de votre partenaire pacsé ou de votre concubin, âgés de moins de 21 ans :

> considérés comme ayants droit par votre Sécurité sociale, ou celle de votre conjoint, partenaire pacsé ou concubin,

> affiliés au régime de Sécurité sociale des étudiants,

> immatriculés personnellement à la Sécurité sociale et exerçant une activité professionnelle procurant des revenus inférieurs à 55 % du SMIC,

Cette limite d'âge est prorogée jusqu'au 28ème anniversaire pour les enfants remplissant l'une des conditions ci-dessus et sous réserve qu'ils poursuivent leurs études, ou pour les enfants handicapés, s'ils ouvrent droit à l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (article L.541-1 du Code de la SS) ou à l'allocation d'adulte handicapé (article L.821-1 du Code de la SS).

Les enfants nés viables postérieurement au décès de l'assuré et dont la filiation avec celui-ci est établie, sont assimilés à des enfants à charge,

- les ascendants considérés comme ayants droit par la Sécurité sociale, de l'assuré, de son conjoint, de son partenaire pacsé ou concubin.

Un conseil?



## COMMENT CONTACTER VOTRE GESTIONNAIRE ?

Par le site internet : [www.cgam.fr](http://www.cgam.fr)

Par e-mail : [individuel@cgam.fr](mailto:individuel@cgam.fr)

Par fax au 02 54 95 90 90

Par courrier postal :

**CGAM**

**41207 ROMORANTIN Cedex**

**Par téléphone au 02 54 88 38 14**

Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)

# Mandat de Prélèvement SEPA



## Zone réservée à CGAM

### MANDAT

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez JP Colonna SAS (CGAM) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de JP Colonna SAS (CGAM). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

### CREANCIER

Nom du créancier JP COLONNA SAS (CGAM)  
Nom du créancier

Adresse 4 1 2 0 7 ROMORANTIN CEDEX  
Code Postal Ville  
France  
Pays

Identifiant Créancier SEPA F R 5 2 Z Z Z 6 4 2 6 6 9  
I C S

## A compléter par l'adhérent

### PAYEUR

Votre nom / prénom \_\_\_\_\_  
Nom / Prénom du débiteur

Votre adresse \_\_\_\_\_  
Numéro et nom de la rue  
 Code Postal Ville  
Pays

Les coordonnées de votre compte         
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)  
  
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Signé à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Lieu Date : JJ/MM/AAAA

Signature veuillez signer ici

**Important : Merci de nous retourner ce mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Nous vous rappelons que les prélèvements sur compte-épargne ne sont pas acceptés.**